

Inclusion scolaire : Note d'info à propos d'une campagne contre les positions de Force Ouvrière sur l'inclusion scolaire systématique.

Depuis quelques jours circule un communiqué qui met en cause les positions de FO contre l'inclusion scolaire systématique.

Cela fait suite aux initiatives de Force Ouvrière : pétitions pour la défense des structures, des établissements et des postes spécialisés, pétition contre la convention signée entre l'ARS et la région académique Auvergne/Rhône/Alpes. Autant d'initiatives qui recueillent des milliers de signatures dans le Rhône, l'Ain, le Puy de Dôme... parfois communes avec le SNUipp

A l'évidence notre campagne pour le rétablissement des postes et des structures spécialisées contre l'école inclusive au mépris de la prise en compte des élèves selon le degré et la nature de leur handicap suscite des réactions d'hostilité des tenants de la loi de 2005 et de la loi de Refondation de l'école.

Ce communiqué accompagne une tentative de condamnation de FO au sein du CNCPH

Dans cette situation Jean Claude Mailly s'est adressé à la présidente du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

Dans ce courrier le secrétaire général de la confédération FO, rappelle notamment que *“Force Ouvrière a toujours milité en faveur de la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république puis dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour tous. [...]”*

“Pour FO cela ne signifie pas pour autant que tous les adultes handicapés doivent travailler en milieu ordinaire de travail (nous considérons que les ESAT() et les EA(*) sont absolument nécessaires). Cela ne signifie pas non plus que tous les enfants handicapés doivent être accueillis en classe ordinaire ou en établissement scolaire ordinaire. [...] Il faut aussi une volonté politique, des lois et des réglementations, mais aussi de l'organisation et des moyens.*

C'est pourquoi pour Force Ouvrière, la réussite de la scolarisation des enfants handicapés passe par un examen au cas par cas, par des professionnels qualifiés, et par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires.” (cf Note d'inFORMations n° 83 du 16 mai 2017)

Il joint à ce courrier le communiqué de la FNEC (cf Note d'inFORMations n° 83 du 16 mai 2017) qui rappelle nos revendications.

Lors de son audience avec le nouveau ministre de l'Education nationale la FNEC-FP-FO a demandé que ce dossier soit ré-ouvert. Ce dont a convenu le ministre qui a rappelé que son *« objectif est l'école inclusive pour tous les élèves sauf quand ils relèvent d'établissements spécialisés »*

Sur ces bases la FNEC-FP-FO demande l'ouverture de discussions sur ce dossier.

Montreuil le 29 mai 2017

(*)ESAT: Etablissements ou Services d'Aide par le Travail

(*) EA : Entreprise adaptée